

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

aractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MDL-31557

Déclaration de Maladie : N° S19-0000054

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10017

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BERRADA NADIA Date de naissance : 02.04.1964

Adresse : Rue 3, Groupe n° 58 60 El Oulfa-

Tél. : 066 123 4232 Total des frais engagés : 785,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. OUAHADI Souad
Ophtalmologiste
Pd. Allal Ben Abdellah - 6ème Etage App. 3
Bouznika (Près Rés. Poissons) - Casablanca
Tél. : 05 22 56 06 56

Date de consultation : 20/03/2020

Nom et prénom du malade : BERRADA NADIA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 11/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.03.2020	2		200.00	<i>Dr. OUHADI Souad Ophtalmologiste Bd. Aïd Allam, Rés. Amalha 4, 1er Etg. Appt. 3 Mourzil (Prés Rés. Poissons) - Casablanca Tél : 05 22 55 06 56</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE Med GUESSOUU Mme Bouchra GUESSOUU et MENJER Pharmacien ot. Missimi N° 1 Rue 20 Bd. Bab Reggae Ray Hassani - Oujda - CASABLANCA (61) 89.03.76</i>	20/3/20	585.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS
DEBUT D'EXECUTION				DEBUT D'EXECUTION
FIN D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION
COEFFICIENT DES TRAVAUX				COEFFICIENT DES TRAVAUX
DETERRMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				DETERRMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		
B	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

valable 3 mois

Le: 20.03.2000

Le: 20.03.2000
Dr. Ouhadi Souad
Ophtalmologiste
Bt. Alim Alali, Nis. Amalika 4, 1er étg, Appt. 3
Bouznika (Meknès, Poisson) Casablanca
Tel: 05 22 55 06 56

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Certifie que Mlle, Mme, M. : BERKADA Naima

Présente une Glaucome bilatéral needs treatment

Nécessitant un traitement d'une durée de :

one day course

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

Dr. OUHADI Souad
Ophtalmologiste
Bt. Alim Alali, Nis. Amalika 4, 1er étg, Appt. 3
Bouznika (Meknès, Poisson) Casablanca
Tel: 05 22 55 06 56

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact -

Permis de Conduire

Casablanca, le :

HARMACIE Med GUESSOU

Mme Bauchra GUESSOUS EL MEJRA

Pharmacie

Mr. Maxime N° 7 Rue 20 Bd. Bourguiba

Yas Hassani - Oulfa - CASABLANCA

Tél: 05.22.56.06.56

Tél: 05.22.56.06.79



Dr. OUHADI Souad
Ophtalmologiste
Annakhla 4, 1^{er} étage, App. 3
Boulevard Akid Allam, Résidence Poissons - Casablanca
Tél: 05 22 56 06 56

20.03.2020

الدكتورة أهادي سعاد

أمراض و جراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة الجلالة بالامواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل المخفيون

جراحة مسالك الدموي

الحول الضغط - العدسات اللاصقة

رخصة السياقة

الدار البيضاء في

جروالا مارس

SN 60

1)

Bhol DSA Collage

0000

S.V

1 glets 400m / 15gms

glets x 21 15gms

4/100

S.V

Cel larsus

S.V

4glets 610m

164.20 x

81.

Cedart Collage

26-3

58520

glets x 20m

64

OUHADI Souad

Ophtalmologiste

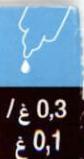
Annakhla 4, 1^{er} étg, App. 3

Boulevard Akid Allam, Résidence Poissons - Casablanca

شارع العقيد العلام محمد بن عبد الله الخطابي 4، قاعة المصطفى 3، بولناري رقم 3، بولناري - الدار البيضاء - الهاتف . 05 22 56 06 56

Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage App.3 - Bournaz - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56

(قرب مطاعم السمك) (Près Restaurants Poissons)



بروپديكس

توبريميسين / ديساميتازون

غ 0,3
0,1

قطرات العين
في شكل محلول

PPV: 51,60 DH

قارة
من فئة

Bropdex® 0,3g / 0,1g

Tobramycine / Dexaméthasone
Flacon de 10 ml

6 118001 272549

LOT S016240 1
EXP 02 2021
PPV 164.20 DH

Titulaire de l'AMM/Distributeur :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
Sous licence : Mundipharma Pty Ltd- Australie
Fabricant : Laboratoires Merck Sharp & Dohme Chibret
Route de Marsat Riom, Clermont - Ferrand
Cedex 9, 63963 - France

COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml
COLLYRE EN SOLUTION
FLACON DE 5 ML

6 118001 160082

COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml
COLLYRE EN SOLUTION
FLACON DE 5 ML

6 118001 160082

LOT S016240 1
EXP 02 2021
PPV 164.20 DH

Titulaire de l'AMM/Distributeur :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
Sous licence : Mundipharma Pty Ltd- Australie
Fabricant : Laboratoires Merck Sharp & Dohme Chibret
Route de Marsat Riom, Clermont - Ferrand
Cedex 9, 63963 - France

COSOPT 20 mg/ml + 5 mg/ml
COLLYRE EN SOLUTION
FLACON DE 5 ML

6 118001 160082

LOT S029887 1
EXP 06 2021
PPV 164.20 DH